



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 15 juin 2023		Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. : 25 °C)		Vent :	14 km/h Est
État de la piste	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	9	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 62/68
Total des paris mutuels	\$155,991			
Vétérinaire à contacter	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le juge du paddock, Ernie O'Dwyer, était présent pour discuter des problèmes d'attribution des stalles dans le paddock.
Le protocole d'attribution des stalles par le juge du paddock ne sera pas modifié.
- Examen instructif avec le conducteur, Robert Shepherd, au sujet de sa stimulation appliquée au cheval, "BLUE MOOSE", le 8 juin.
Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté de la règle de la CAJO 22.23.03(b) (action du poignet uniquement), M. Shepherd a reconnu la faute dans son style de stimulation et corrigera sa conduite pour rester en conformité.
Un avertissement officiel a été inscrit sur la licence de M. Shepherd.

- La demande de transfert entre entraîneurs pour le cheval, “STELIOS”, (2N623), de Matthew McDonald à Richard Moreau est approuvée.

Courses :

1. Examen de la performance du #5, “TATTOOMAN”, (Pascal Berube), qui a terminé la course en 3^e position, dans le dernier droit.
Le #5 déviait à l’intérieur pour la dernière partie de la course et s’est rendu à l’intérieur d’un pylône.
Aucune infraction à la règle de la rampe intérieure n’a été commise.
Rien d’autre à signaler.
2. Examen du départ pour le #4, “RAISING RUSTY”, (Stephane Pouliot), qui a fait un bris d’allure avant le départ.
Il n’a pas eu de l’équipement brisé.
Il s’était rendu au-delà du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.
Il est réputé avoir reçu un bon départ.
Rien d’autre à signaler.
3. Le #8, “PANTHEON SEELSTER”, (Samuel Fillione), a subi un bris d’équipement (entrave) avant le poteau de ½ mille.
Il a fait une sortie sans terminer la course. Rien à signaler.
4. Le #2, “DUKE LAVICTOIRE”, (Jacques Beaudoin), a heurté un pylône sur la piste avant le poteau de ¼ de mille et a fait un bris d’allure.
Il a été inscrit dans la statistique pour bris d’allure par obstruction.
Le #2 a provoqué des obstructions aux #1, “INCREDIBLE HALL”, (Drew Smyth), #3, “THE MAGIC OF LIFE”, (Robbie Robinson), et, #4, “CHEQUE THE MAGIC”, (Ted McDonald).
Aucun placement n’a été requis selon la règle 22.27 de la CAJO.
Rien d’autre à signaler.
5. **Enquête** sur la performance du #5, “GETYOURLICENSELIAM”, (Guy Gagnon), qui a fait un bris d’allure après le départ et est arrivé en 3^e position.
Aucune infraction à la règle sur les bris d’allure n’a été commise par le #5.
Rien d’autre à signaler.
Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/srHEDhSAg9c>

6. **Enquête** au sujet du #2, "FIRST DIGIT", (Jimmy Gagnon), qui a fait un bris d'allure avant le départ et n'a pas atteint le poteau de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton.

Un remboursement complet du pari mutuel totalisant \$ 6,166 selon la règle de la CAJO 22.03(l) a été opéré.

Le #2 doit se qualifier pour le départ et la performance.

L'entraîneur en a été avisé.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/Kw0-LEIacLA>

7. Le conducteur du #4, "ALESSANDRA", (Alain Filion), a été averti au sujet de sa stimulation appliquée à son cheval dans le dernier droit.

Le conducteur de #3, "BEACH JOURNEY", (Guy Gagnon), s'est vu rappeler les obligations d'un conducteur lorsqu'il dépasse en ce qui concerne la règle de la CAJO 22.05.01(k) (allure comparable à la classe) dans le deuxième quart (27 57).

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 5

Le #5, "GETYOURLICENSELIAM" (1), pour \$ 25,000 par LIMCO inc., (Victor Puddy, entraîneur).

Course 7

Le #5, "SUNSHINE SALLY" (2), pour \$ 27,000, par Jamie Copley et Darren Tingley, (Mandy Archer, entraîneur).

Course 9

Le #3, "TALKIN AGAIN" (1), pour \$ 10,625, par Susan Roy (William Douglas, entraîneur).